



## Plan de solidarité communal RÉACTIVÉ

Au vu des nouvelles mesures sanitaires en vigueur, le Plan solidarité communal COVID-19 est réactivé.

Les bénévoles déjà inscrits sur notre liste ont été contactés par notre coordinatrice sociale pour s'assurer qu'ils soient toujours disponibles pour rendre des services.

- **Personnes à risque ou ayant besoin d'aide** : Si vous n'êtes pas suivis par l'IMAD ou autre structure d'aide, que vous n'avez pas de famille ou de proches aidants, vous pouvez contacter la Mairie pour obtenir de l'aide via un-e bénévole, pour des courses alimentaires ou acheter des médicaments, assurer un déplacement, etc.
- **Bénévoles déjà inscrits** : Si vos disponibilités ont changé et/ou que notre coordinatrice sociale n'a pas pu vous joindre, merci de nous contacter pour mettre à jour vos informations.
- **Nouveaux bénévoles** : Si vous ne faisiez pas partie de la première liste et que vous êtes disponibles pour aider, contactez la Mairie en précisant vos disponibilités et les services que vous pourriez rendre.

Les personnes placées en quarantaine ou en isolement doivent impérativement respecter les consignes données par le service du médecin cantonal. **MERCI** aux bénévoles et aux personnes qui aident spontanément leurs voisins ! **PRENEZ SOIN DE VOUS** et merci de contribuer à réduire au maximum l'impact de cette seconde vague.

- ➔ Mairie de Meinier : [info@meinier.ch](mailto:info@meinier.ch) - ☎ 022 722 12 12
- ➔ Ligne verte cantonale COVID-19, 9h-17h, 7 jours s/7 : ☎ 0800 909 400.
- ➔ Urgences NON vitales (en cas de symptômes) : ☎ 022 427 88 00
- ➔ Urgences VITALES : ☎ 144 (24h./24, 7j./7)
- ➔ Ligne verte de l'OFSP (off. féd. santé publique), 6h-23h, 7j./7 : ☎ 058 463 00 00.

 **Vu la rapide évolution des consignes et règles, vérifier les infos récentes sur :**

- ➔ [www.meinier.ch](http://www.meinier.ch)
- ➔ <https://ofsp-coronavirus.ch/>
- ➔ [www.ch.ch/fr/coronavirus](http://www.ch.ch/fr/coronavirus)
- ➔ <https://www.ge.ch/teaser/covid-19-information-soutien-conseil>

### Règles COVID-19 & Services proposés (sous réserve de modifications)

- ➔ Distance de 1m50 à respecter.
- ➔ **Masque obligatoire** si cette distance ne peut pas être respectée.
- ➔ Rassemblements (spontanés ou non) limités à 5 personnes et selon les règles susmentionnées.

#### Points de collecte des déchets

Les points de collecte sont entretenus par la voirie, mais pas désinfectés. Les recommandations de l'OFSP s'appliquent : après avoir touché les infrastructures communales, désinfectez-vous ou lavez-vous les mains.

#### Commerces de première nécessité et Restaurants – **Le port du masque est obligatoire.**

➔ **Ouvertures et horaires à vérifier sur place ou en les contactant par téléphone :**

- Boulangerie / tea-room **Au fil du temps** – route de Gy 30, 1252 Meinier : ☎ 022 752 15 80.
- **Marché de Meinier** : il reste ouvert les jeudis jusqu'à nouvel ordre.
- **Marchés à la Ferme** : contactez-les directement pour vérifier s'ils sont ouverts.
- **Auberge du Cheval Blanc** – route des Carres 44, 1252 Meinier : ☎ 022 750 13 43
- **Restaurant Le Tilleul / Centre du village** – rte de La-Repentance 86, 1252 Meinier : ☎ 022 752 66 70

**COVID-19 : Comment nous protéger**  **Mobilitri**

 **Galerie d'expo**  **Chiens**  **TPG / Rappel**

**Suite** 

Nouveau coronavirus

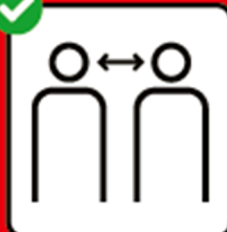
**VOICI COMMENT  
NOUS PROTÉGER.**

# STOP CORONA

Actualisé au 29.10.2020



Rencontrer moins de personnes.



Garder ses distances.



Masque obligatoire si on ne peut pas garder ses distances.



Masque obligatoire dans les espaces publics intérieurs et extérieurs et dans les transports publics.



Travailler à domicile si possible.



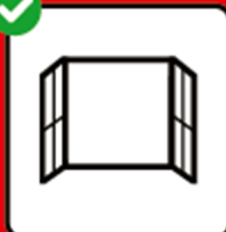
Se laver soigneusement les mains.



Tousser et éternuer dans un mouchoir ou dans le creux du coude.



Ne pas se serrer la main.



Aérer plusieurs fois par jour.



Manifestations : publiques max. 50 pers. privées max. 10 pers. Rassemblements dans l'espace public max. 15 pers.



En cas de symptômes, se faire tester immédiatement et rester à la maison.



Fournir les coordonnées complètes pour le traçage.



Interrompre les chaînes de transmission avec l'application SwissCovid.



Test positif : Isolement. Contact avec une personne testée positive : quarantaine.



Se rendre chez le médecin ou aux urgences seulement après avoir téléphoné.

[www.ofsp-coronavirus.ch](http://www.ofsp-coronavirus.ch)

Règles plus strictes dans certains cantons



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Swiss Confederation

Bundesamt für Gesundheit BAG  
Office fédéral de la santé publique OFSP  
Ufficio federale della sanità pubblica UFSP  
Uffizi federal da sanadad publica UFSP



Applicativa SwissCovid  
Download

# NOUVEAU SERVICE, depuis le 2 novembre 2020, pour la gestion des encombrants et des déchets spéciaux



**La déchetterie  
proche de  
chez vous !**



Comme vous l'avez constaté à la lecture du flyer que **MOBILITRI** a distribué récemment à la population, cette nouvelle prestation permet de se débarrasser des déchets encombrants et spéciaux, sans avoir à attendre la date de ramassage habituelle ou de se rendre à l'Espace de récupération (ESREC) de la Praille par exemple.

**Avant** de vous rendre dans un des lieux de collecte de ces déchets, vous devez créer un compte pour obtenir votre « Pass » : c'est

simple et rapide via le site internet [www.mobilitri.ch](http://www.mobilitri.ch). Si vous n'utilisez pas internet, vous pourrez exceptionnellement obtenir votre *Pass* sur place dans un des lieux de tri, ou en contactant **Mobilitri**.

- **Lieux de tri** : pas de planning fixe pour l'instant, voir sous <https://www.mobilitri.ch/fr/lieux-de-tri>
- **Pour les personnes à mobilité réduite** : possibilité de bénéficier d'une **levée à domicile des encombrants** en appelant **Mobilitri** au ☎ **079 410 03 72**, ou sur <https://www.mobilitri.ch/fr/levee-de-vos-encombrants>.
- **Pour contacter Mobilitri** : ☎ **079 410 03 72** ou [info@mobilitri.ch](mailto:info@mobilitri.ch)



**Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2021 : Fin des levées de ramassage des encombrants**  
(derniers ramassages : 25 novembre et 16 décembre 2020)  
→ **service Mobilitri uniquement.**

## Galerie d'exposition Le Coin du Centre

Dès que la nouvelle école sera terminée, la galerie d'exposition ouvrira à nouveau, en septembre 2021. Le 4 septembre 2021, une exposition sur la réalisation de cette nouvelle école inaugurer cette réouverture.

**Les personnes intéressées à exposer leur œuvres dans la galerie** sont d'ores et déjà priées de se manifester en envoyant leur inscription ; cliquer sur le lien ci-dessous pour la procédure correspondante : <https://www.meinier.ch/sport-culture-loisirs/galerie-dexposition/infos-pratiques>.

## Chiens – incivilités

Nous constatons à regret que de fréquentes incivilités impliquant des chiens ont lieu à Meinier, notamment au centre du village (espace intergénérationnel).

Il semble en effet qu'un bon nombre de propriétaires laissent leurs animaux gambader sans les attacher, parfois même certains classés comme « dangereux », ou alors en laissant la laisse de plusieurs mètres libre – ce qui représente un certain danger lorsqu'ils s'approchent des enfants.


Par ailleurs, alors que des panneaux signalent clairement que les chiens sont interdits dans cette zone, certains détenteurs de chiens les laissent s'abreuver ou se baigner dans la fontaine communale et/ou laissent les excréments de leurs chiens à l'abandon sur les pelouses.

**Nous vous prions instamment de bien vouloir respecter les règles en vigueur dans ce domaine**, sans quoi la Police municipale – que nous avons informée – se verra contrainte de verbaliser les contrevenants.

**TPG : HORAIRES RÉDUITS en novembre**

**Voir au VERSO**

**RAPPEL pour obtenir dès 2021 la participation communale**

**HORAIRES des lignes **: Les mesures sanitaires COVID-19 impactent les transports publics : Durant le mois de novembre, les lignes de bus sont **réduites selon les horaires « vacances »** et le **Noctabus est supprimé**.

## Mobilité douce - RAPPEL

# La subvention de la Commune change de forme dès le 1<sup>er</sup> janvier 2021 !

La commune de Meinier offre une participation financière aux juniors et seniors, à faire valoir sur l'achat de votre abonnement annuel de transports publics.

Très prochainement, tout se passera désormais en ligne. Simple et pratique !

**En effet, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2021, pour obtenir la participation communale de Fr. 50.- pour les abonnements annuels Juniors ou Seniors, voici comment il faudra procéder :**

1. Connectez-vous sur <https://swg.webshop.tpg.ch/web/guest/action-commune> ;
2. Sélectionnez l'action Meinier Junior ou Meinier Senior (selon votre âge) dans le menu déroulant « offre de ma commune » ;
3. Inscrivez-vous à l'une de ces 2 actions. La Commune recevra votre inscription et la validera si vous êtes éligible. La subvention vous sera alors octroyée. Votre réduction sera directement disponible dans votre espace personnel en ligne sur le webshop des tpg. Si vous souhaitez vous rendre en agence tpg (Rive, Cornavin ou Lancy-Pont-Rouge), la déduction sera visible par les conseillers TPG lors de l'opération de vente.



Vous n'avez pas de compte webshop tpg ? Rien de plus simple, allez sur : <https://webshop.tpg.ch/> et laissez vous guider pour créer un compte personnel qui vous permettra d'acheter votre abonnement en ligne une fois la demande de subvention validée par les services de la Mairie. Vidéo d'aide :

<https://webshop.tpg.ch/web/guest/faq>

Depuis 2018, tous les abonnements sont chargés, de façon dématérialisée, sur une carte SwissPass.

Rendez-vous sur <https://swg.webshop.tpg.ch/web/guest/swisspass> pour commander une carte SwissPass (si vous n'en avez pas). Vous pouvez aussi vous rendre dans une agence tpg pour commander votre carte SwissPass et acheter votre abonnement après avoir sollicité la subvention communale (étape 3).

- **Informations détaillées** sur notre site internet, en cliquant sur le lien suivant : <https://www.meinier.ch/environnement-developpement/transport-parking/soutien-communal-et-cantonal-la-mobilite-douce>

**Si vous avez d'autres questions, contactez la Mairie.**